



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-207**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1213393-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, mènent des projets concrets qui contribuent à la promotion de l'idée Européenne sur le territoire.

Au titre de l'année 2022, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner les structures suivantes.

MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE

Cette association a pour objet d'offrir une consistance concrète au concept d'Europe des citoyens dans les Bouches-du-Rhône et en Provence. Elle propose des interventions dans les écoles, collèges et lycées, elle s'investit dans des forums Européens et prend part aux journées thématiques Européennes et manifestations culturelles en lien avec la présidence tournante du Conseil des Ministres de l'Europe.

Au titre de la promotion de la Démocratie participative, elle organise des débats en lien avec l'actualité européenne, elle participe également à la semaine de la Démocratie locale et à la Journée européenne des langues.

MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE - PROVENCE

Le Mouvement Européen France-Provence, association civique, s'est donné pour vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, euro-cafés, dîner-débats, manifestations, et en intervenant dans les établissements scolaires du département. De façon mensuelle, une réunion débat est organisée sur des thèmes d'actualité en lien avec l'Europe. Il prévoit également le développement d'autres réseaux européens et participe de façon active à la fête de l'Europe.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif concernant les subventions proposées pour ces associations.

Tiers	Association	Subvention de fonctionnement 2020	Subvention de fonctionnement 2021	Proposition de subvention de fonctionnement 2022
48186	Maison de l'Europe de Provence	2 500€	2 500€	2 300€
44261	Mouvement Européen France Provence	2 300€	2 300€	2 300€

Cette proposition a été validée le 30 mai 2022.

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre des Affaires Européennes, pour l'année 2022, d'une subvention de fonctionnement de 2 300 € à la Maison de l'Europe de Provence et de 2 300 € au Mouvement Européen France Provence ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, sur la ligne budgétaire 1860/ 048-6574-920, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu aux Affaires Européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2022-207 - AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

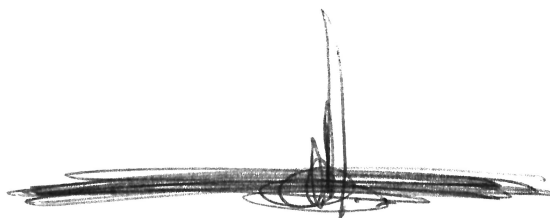
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»